

Initiatives parlementaires

il y avait 14 ou 15 partis politiques inscrits. Nous avons tendance à nous distinguer davantage en fonction d'une région qu'en fonction d'un pays.

Cette tendance ne doit pas être encouragée au sein d'un Parlement national. Et pourtant, l'opposition officielle est formée d'un parti régional, à savoir le Bloc québécois, dont l'unique but est de sortir le Québec de la famille canadienne.

Nous devrions aussi avoir l'humilité, en tant que parlementaires, de reconnaître que nous sommes nombreux à nous trouver ici par suite non pas d'un balayage électoral, mais de la nature multipartite de la politique canadienne, par la grâce de la pluralité.

Dans le cadre du balayage libéral du Canada, j'ai obtenu 42 p. 100 des votes dans Cumberland-Colchester, alors que mon adversaire le plus proche en a remporté 36 p. 100. En pays réformiste, un député de Calgary a obtenu 44 p. 100 des votes, et le phénomène se répète dans tout le pays.

Nous sommes nombreux dans la même situation. Au Canada, la diversité se manifeste au niveau non seulement des régions, mais aussi de l'électorat. Nous nous leurrions et nous rendons un mauvais service à nos électeurs et à notre pays si nous considérons nos circonscriptions respectives comme de petites tribus indépendantes.

Il n'y a pas de Néo-Écossais type, ni de Québécois type. Je suis fière et heureuse de constater que le Canada se caractérise par l'unité dans la diversité.

Nous devrions reconnaître notre devoir de parlementaires de représenter ici l'ensemble des Canadiens. La meilleure façon d'y arriver est de s'assurer que les personnes qui bénéficient des privilèges de la Chambre appartiennent à des partis inscrits qui reflètent tout le spectre canadien et non des intérêts régionaux étriqués.

● (1825)

Ce projet de loi ne viole d'aucune façon le droit d'un député d'un parti quelconque de siéger à la Chambre des communes au cours de la présente législature ou ultérieurement. Le projet de loi précise toutefois que si les députés veulent siéger à la Chambre des communes en tant que membres d'un parti enregistré et jouir des avantages que l'enregistrement de leur parti leur procure, leur parti doit présenter des candidats dans au moins sept provinces dont la population confondue représente 50 p. 100 de la population du Canada.

Il ne s'agit pas d'une condition trop sévère à imposer à un parti qui aspire à diriger le pays. En tant que représentante du Canada atlantique, il m'importerait de défendre les intérêts spéciaux de ma région. J'estime cependant que le pays et le Canada atlantique profitent tous deux d'un gouvernement central fort.

C'est encore un Parlement national fort qui nous défend le mieux, et ce projet de loi se veut un reflet de la diversité et du

caractère multiculturel du Canada. Il illustre l'identité nationale du Canada.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le but avoué de ce projet de loi est d'empêcher la création de partis politiques qui ne défendent qu'une seule idée.

La façon dont il est rédigé pourrait aussi empêcher des partis défendant plusieurs idées et des partis régionaux de voir le jour. En un sens, il est réaliste d'imposer des limites à l'aide financière versée sous forme de remise ou de remboursement d'une partie des dépenses électorales.

Cependant, il existe déjà de telles limites puisqu'il faut présenter au moins 50 candidats pour avoir droit à la remise sur les dépenses électorales. Il est compréhensible que l'on veuille empêcher l'émergence de partis politiques qui défendent les intérêts d'une seule province. Toutefois, le projet de loi n'est pas une façon très démocratique d'atteindre le but visé.

Pour beaucoup de gens, la démocratie n'existe véritablement qu'environ une minute tous les quatre ans, lorsqu'ils entrent dans l'isoloir pour aller voter. Cela ne suffit pas. Il est clair que le Canada est composé de régions différentes et que les problèmes qui surgissent dans une région peuvent donner naissance à de nouveaux mouvements politiques.

Parfois, les partis régionaux disparaissent assez tôt après avoir vu le jour, comme ce fut le cas du Parti progressiste. Dans d'autres cas, un parti comme le Parti réformiste du Canada qui est né dans une région précise, peut aspirer à former un jour le gouvernement du Canada.

Je souligne que cela peut fonctionner dans l'autre sens, comme nous l'avons vu lors des dernières élections où le Parti conservateur, qui formait le gouvernement, n'a pas pu faire élire suffisamment de députés pour être reconnu comme parti politique officiel à la Chambre.

Contraindre des partis politiques à présenter des candidats dans des régions où ils n'ont aucun intérêt à défendre risque davantage d'accentuer le sentiment d'aliénation des régions que de l'atténuer. Il serait franchement préférable de créer un système politique assez sensible aux problèmes régionaux pour y trouver des solutions avant qu'ils aboutissent à la création d'un parti voué à la défense d'intérêts locaux.

Pensons aux problèmes créés par une seule question comme la responsabilité financière. Les provinces riches se voient dépouillées de leurs richesses par des gouvernements qui font des dépenses irresponsables tandis que les provinces pauvres retiennent moins qu'elles le devraient du partage des richesses, toujours à cause de l'irresponsabilité financière du gouvernement fédéral.

Dans une telle situation, un parti régional pourrait tout aussi bien voir le jour dans les provinces riches que dans les provinces pauvres, mais la véritable solution consisterait simplement à rendre le gouvernement financièrement plus responsable.